## INSTITUT MONTAIGNE



## Au nom de l'Islam... Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe ?

## **PROPOSITIONS**

1. Des personnalités religieuses devraient être visiblement engagées dans les organismes représentatifs du culte musulman.

Elles constitueraient en réalité la composante morale de ces organismes. Elles répondraient plus particulièrement aux questions relatives à leur domaine religieux mais seraient également chargées de fixer les critères de sélection des *imams* fournissant – avec d'autres spécialistes non religieux – propositions et études sur les modalités d'amélioration du profil professionnel de ces *imams*.

Il serait souhaitable que ces savants religieux soient élus par les communautés musulmanes ou, subsidiairement, par des représentants de ces communautés, eux-mêmes élus préalablement de manière transparente. Une élection démocratique est le premier critère de légitimité des organismes de représentation des musulmans européens. Ce critère s'applique évidemment aussi au choix des personnalités religieuses qui y participent. Il repose d'ailleurs sur le principe islamique selon lequel la communauté des croyants connaît et choisit ses propres autorités religieuses.

2. Le pluralisme confessionnel, idéologique et intellectuel des musulmans devrait être dûment pris en considération dans l'organisation de leur représentation.

Si l'élection est certainement l'outil le plus démocratique pour conférer la légitimité et « l'autorité » aux institutions officielles musulmanes, elle ne saurait suffire à garantir une réelle représentativité. Un pluralisme authentique devrait également être promu



officiellement pour que soit reflétée au sein des organismes institutionnalisés la variété de chaque paysage « national ».

Il faut enfin admettre que l'islam officieux continuera d'exister au côté des structures de représentation institutionnalisées. Il y aura toujours des autorités religieuses respectées par un groupe de disciples en dépit – ou à cause – de leur caractère non institutionnalisé. Ces autorités parallèles ne parleront certes pas au nom de tous les musulmans – comme les organismes institutionnalisés ambitionnent de le faire. Pour autant, ce serait une erreur de les marginaliser.

3. L'établissement en Europe d'une Faculté de théologie islamique serait un pas positif en faveur de la contribution intellectuelle des musulmans d'Europe à la pensée et à la production islamiques. Cette étape devrait être regardée comme une réussite de la communauté, un motif de fierté.

Ces facultés devraient naturellement être indépendantes de tout contrôle d'État mais cependant jouir d'une forme de financement public.

4. La rencontre entre *oulémas* de tout le monde musulman et musulmans pratiquants européens devrait être regardée par les pouvoirs publics avec plus d'enthousiasme et moins de suspicion.

Des initiatives telles que la Voie moyenne radicale britannique et les conférences de la mosquée al-Da'wa en France visent actuellement les jeunes musulmans éduqués, mais peuvent préfigurer des rencontres plus « populaires » entre des musulmans jeunes ou moins éduqués et un panel plus large de figures religieuses faisant autorité.

5. L'indépendance politique et financière des institutions religieuses et de leur personnel, principe de légitimité et d'autorité au regard de la majorité des musulmans, doit être strictement respectée.

Les savants religieux et les *imams* des mosquées devraient donc être soutenus financièrement par leurs communautés elles-mêmes – cela même si leurs fonctions sociales et/ou d'enseignement peuvent dans certains cas ponctuels justifier un concours public.

institut MONTAIGNE

